



Mon père âgé et malade n'arrive pas à se faire payer ses loyers

Par **tatasandrine**, le 11/01/2016 à 11:49

Bonjour,

Mon père âgé de 86 ans, et actuellement en perte d'autonomie totale, et subite, loue depuis le mois de septembre 2015 un pas de porte dont il est propriétaire des murs dans le 18eme à Paris.

Il a signé un bail commercial, du même type que celui qu'il avait pour le même local depuis 13 ans.

1/ le bail indique la date de début de la location, mais il n'est pas daté en dernière page, par contre il est paraphé et signé

2/ le premier loyer n'a pas été réglé à la signature du bail comme stipulé sur ce dernier

3/ le dépôt de garantie n'a pas été donné (pas de chèque, aucun règlement)

4/ les loyers de 09/10/11/12/01 n'ont pas été payés.

Je ne suis au courant de cette histoire que depuis le mois d'octobre.

Dans un premier temps mon père avait "perdu" le bail, j'ai donc appelé au tél, le locataire, qui m'a assuré, m'envoyer, une copie du bail et les règlements, en s'excusant d'avoir eu un problème de virement...

J'ai relancé par texto plusieurs fois le locataire, impossible de le joindre.

fin novembre, j'ai écrit une lettre prévenant d'actions juridiques à venir
15 décembre , 1ere lettre recommandée
au 16 janvier, normalement j'envoie un huissier.

Mes questions :

le bail est-il valable?

est-ce que ma façon de procéder est bonne?

combien va me coûter l'huissier?

Je pense sincèrement que le locataire s'est rendu compte de l'état de santé de mon père, et

qu'il en profite.

Quel recours puis-je avoir?

Je vous remercie de m'aider, car il me faut gérer cela en plus de la maladie de mon père, et la reprise de curatelle de mon frère. tout cela me donne le tournis.....

merci encore.